



Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre.

1. Caractéristiques de l'offre de gaz naturel et services inclus

- Offre réservée aux clients résidentiels dont l'usage concerne la cuisson et/ou la production d'eau chaude sanitaire.
- Offre sans engagement.
- Offre incluant l'acheminement et la fourniture du gaz naturel jusqu'au point de livraison.

Services inclus :

- des interlocuteurs situés au siège de Gaz de Barr, disponibles physiquement ou par téléphone,
- des conseils et services dans les domaines de la sécurité, des économies d'énergie, de l'assistance et du dépannage,
- des aides financières pour l'installation de chauffe-eau solaires associés au chauffage au gaz naturel.

2. Prix de l'offre (article 6 des conditions générales de vente)

Le prix de l'offre est composé d'un abonnement et d'un prix du kWh consommé. L'abonnement est facturé à terme échu.

Le prix de l'offre est égal au prix de l'indice B publié par Gaz de Barr.

Offre	Abonnement en € TTC/mois	Prix du kWh en € TTC
Topaze B	13,88	0,1288

Les prix mentionnés intègrent :

- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), dont le tarif d'acheminement est T1
- la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN),
- la TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA et au taux de 20% pour les kWh et la TICGN.

GAZ DE BARR

1, Rue du lycée – BP 20037 – 67141 BARR Cedex
Tel : 03 88 58 56 70 – Fax : 03 88 08 51 13
Courriel : fournisseur@gaz-de-barr.fr

Sarl au capital de 3 000 000 € - 915 720 015 RCS Colmar

3. Durée du contrat et prise d'effet (article 4 des conditions générales de vente)

Durée du contrat : 1 an, renouvelable tacitement pour une période annuelle et résiliable à tout moment sans frais.

Date d'effet : mentionnée aux conditions particulières de vente, elle est fixée avec le client.

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.

4. Facturation et modalités de paiement (articles 9 et 10 des conditions générales de vente)

Périodicité et modalités de facturation :

- semestrielle : 2 factures par an établies sur la base de consommations réelles.
- annuelle : en cas de mensualisation avec prélèvement automatique, 1 facture par an associée à 10 mensualités fixes, une 11ème voire une 12ème mensualité de régularisation après relève de compteur.
- en dehors des relèves semestrielles, en nous communiquant vos index, vous pouvez être facturés sur la base de vos consommations réelles plutôt que sur une estimation d'index.

Modes de paiement :

- prélèvement automatique,
- mensualisation avec prélèvement automatique,
- chèque et virement
- paiement en ligne,
- carte bancaire,
- en espèces auprès du bureau de Poste de votre choix

Support de facturation : Factures sur support papier ou électronique.

Délai de paiement : 15 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Incident de paiement : A défaut de paiement intégral dans le délai prévu, les sommes restant dûes sont majorées de plein droit de pénalités de retard dont le taux est égal au taux d'intérêt appliqués par la BCE à son

opération de refinancement majorée de 10 points de pourcentage.
La pénalité par rejet de prélèvement est de 15 €.

Dépôt de garantie : hormis le cas où le règlement des factures s'effectue par prélèvement automatique, le client doit verser un dépôt de garantie dont le montant est mentionné aux conditions particulières de vente. Il viendra en déduction de la facture de résiliation du contrat.

5. Conditions de révision des prix (article 7.1 des conditions générales de vente)

Le prix de l'offre est indexé sur le prix de l'indice B et suit son évolution.

Quelle que soit cette évolution, le prix de l'offre reste toujours égal à celui de l'indice B en vigueur pendant la période de consommation.

La révision prend effet à compter de la publication de l'indice B par Gaz de Barr.

Au cours d'une période de facturation, cette révision est appliquée selon une répartition qui tient compte des coefficients climatiques spécifiés dans le document « Estimation et Répartition des consommations » consultable sur le site www.gaz-de-barr.fr.

En cas de modification des taxes, charges et contributions applicables à la fourniture de gaz naturel, Gaz de Barr ajustera de plein droit cette modification à la date de l'entrée en vigueur de la décision réglementaire.

6. Conditions de résiliation à l'initiative du client (article 13.1 des conditions générales de vente)

Le client peut résilier le contrat à tout moment et sans frais. Le client en informe Gaz de Barr par écrit ou par téléphone.

En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat.

Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation à Gaz de Barr.

7. Conditions de résiliation à l'initiative de Gaz de Barr (article 13.2 des conditions générales de vente)

Gaz de Barr se réserve le droit de résilier le contrat en cas de facture impayée et suite à une mise en demeure restée sans réponse, et en cas de non-respect du client de ses obligations contractuelles (sous réserve des dispositions des l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles).

8. Service clients et réclamations

Le client peut contacter Gaz de Barr :

- en se rendant dans nos locaux où un conseiller clientèle se tient à sa disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00,
- par téléphone au 03 88 58 56 70 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- par le biais de son site internet www.gaz-de-barr.fr ou en écrivant à fournisseur@gaz-de-barr.fr,
- par courrier envoyé à Gaz de Barr – 1 rue du lycée – BP 20037 – 67141 BARR CEDEX ou par fax au 03 88 08 51 13
- par le biais de son agence en ligne <https://ael.gaz-de-barr.fr>

Si dans un délai de deux mois à compter de la réception de sa réclamation par Gaz de Barr aucune solution n'a été trouvée, le client dispose d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le Médiateur national de l'énergie à l'adresse suivante :

Médiateur national de l'énergie
Libre réponse n° 59252
75443 PARIS Cedex 09

Site internet : www.energie-mediateur.fr

GAZ DE BARR

1, Rue du lycée – BP 20037 – 67141 BARR Cedex
Tel : 03 88 58 56 70 – Fax : 03 88 08 51 13
Courriel : fournisseur@gaz-de-barr.fr

Sarl au capital de 3 000 000 € - 915 720 015 RCS Colmar

L'énergie est notre avenir, économisons-la !